



Echandens, le 1^{er} décembre 2020

**Conseil Communal
Echandens**

Aux membres du Conseil communal

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Vous êtes convoqué(e)s à la séance du Conseil communal, fixée au

Lundi 14 décembre 2020, à 20h00, à la Salle des Utins

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
3. Présentation du préavis N° 07/2020 – Crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village (information Municipale, pas de décision)
4. Préavis N° 08/2020 – Demande de crédit pour la participation d'Echandens à la reconstruction du collecteur ERM « Autoroute, N° 87 » - Etape II
5. Préavis N° 11/2020 Renouvellement du taux d'escompte
6. Préavis N° 09/2020 – Budget de fonctionnement pour 2021
7. Préavis N° 10/2020 – Nouveau règlement du personnel communal et base de rémunération des collaborateurs
8. Election Commission de gestion 2021
9. Election Secrétaire Suppléant(e) du Conseil communal
10. Postulat de M. Philippe Diserens : création d'une Commission Consultative municipale permanente « Climat, Durabilité et Environnement... »
11. Communications municipales
12. Communications du Bureau
13. Divers et propositions individuelles
14. Paiement des indemnités

Le Président :


Jean-Nicolas Muff

La Secrétaire :


Thérèse Maillefer



Nous vous prions de prendre note du concept de déroulement de la séance du Conseil, au verso de la présente convocation.

Concept de déroulement pour la séance du Conseil communal du lundi 14 décembre 2020, à 20h00, à la Salle des Utins

Nous vous prions de respecter les exigences sanitaires spécifiques liées à la covid-19, en particulier :

- Le port du masque est obligatoire en permanence dans tout le bâtiment
- Merci de vous désinfecter les mains à l'entrée et en sortant des salles
- Il n'y a pas plus de 2 personnes assises à la même table afin de garantir les règles de distanciation
- Les personnes prenant la parole utilisent le micro prévu à cet effet, nettoyé régulièrement et gardent leur masque
- Les mouchoirs et masques usagés sont à déposer dans les poubelles fermées, prévues à cet effet

**Nous vous informons que, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020, le public n'est pas autorisé à assister à cette séance.
(Arrêté – Art. 9 Al. 1)**